

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 17

Artikel: Dis-moi comment est ton logement, et je te dirai...
Autor: Sauer, Jean-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dis-moi comment est ton logement, et je te dirai...

par Jean-Jacques Sauer, Lausanne

L'an dernier, les Presses polytechniques romandes (PPR) ont publié deux nouveaux volumes de la collection «Villes, régions et société», dirigée par le professeur Michel Bassand, de l'EPFL. Ces études concernent deux éléments essentiels dans l'analyse de l'évolution de notre société à l'aube du dernier quart du siècle et s'attachent à l'examen de deux situations caractéristiques en matière de logement: la première s'intitule: «Politique et logement» et examine les résultats de la loi de 1965 sur l'aide à la construction de logements sociaux; la seconde traite du récent essor de la construction des villas familiales dans les régions péri-urbaines sous le titre agressif: «Les nouvelles cités dortoirs».

Les résultats obtenus grâce à l'aide publique à la construction de logements à prix modéré sont exposés et analysés par M. Bassand, G. Chevalier et E. Zimmermann, avec la collaboration de F. Galley. La question de la villa familiale a fait l'objet de la recherche de A. Garnier, docteur en architecture.

* * *

L'analyse de la politique du logement en Suisse durant les vingt dernières années s'attache à l'élément central que constitue la loi fédérale de 1965 sur l'encouragement par les subventions à la construction de logements sociaux, ainsi qu'aux formes concrètes de l'application de cette loi. Celle-ci avait été présentée dans un message du Conseil fédéral du 21 septembre 1964 dans le but de prolonger les Arrêtés fédéraux sur l'encouragement à la construction de logement à caractère social échelonnés de 1958 à 1964.

Cette œuvre législative est le résultat des travaux de la Commission fédérale pour la construction de logements (CFCL), que le Conseil fédéral avait chargée en 1962 «d'élaborer des propositions concernant les mesures à prendre en vue de normaliser le marché du logement».

La création de logements ainsi que leur entretien et leur rénovation sont le produit de décisions dont la signification sociale se traduit par une implication profonde et révélatrice dans la structure d'une société, et sur l'évolution de son organisation dans l'espace qu'elle occupe. La part de décision collective, donc politique et réglementaire, concerne d'abord la forme d'utilisation de l'espace qui est acceptée, et dans ces normes-là, les acteurs de la production de logement créeront le cadre de vie des futurs habitants.

La crise du logement qui a motivé la promulgation de cette loi était d'importance variable selon les cantons et les centres d'activité. Sur le plan des espaces à occuper, on n'a pas envisagé de mesures qui auraient eu des conséquences sur l'aménagement du territoire, et ouvert de nouvelles zones encore libres au logement. Les logements construits, 16000 sur les 25000 espérés, ont donc été réalisés là où des terrains étaient disponibles à des prix et des conditions conformes aux objectifs, à savoir finalement des loyers d'environ 30% moins élevés que ceux des logements neufs habituels.

Cet objectif signifie qu'il était nécessaire et possible de créer des logements à de meilleures conditions économiques que celles du marché normal; mais la grande majorité des gens à revenu moyen et modeste se loge dans les bâtiments anciens dont le prix et les équipements sont plus limités. On peut admettre qu'une partie de la crise du logement provient de ce que le cycle de vie des logements, le nombre de logements anciens et moins chers disponibles, n'évoluait plus de manière à assurer une disponibilité suffisante de logements à bas prix. Il est certain que le vieillissement de la population explique une partie de ce ralentissement du processus qui fait passer habituellement le logement ancien aux mains des nouvelles générations de travailleurs et leur famille. Car des gens âgés plus nombreux et moins disposés à déménager, ou ne trouvant pas un nouvel appartement plus petit en raison de leurs moyens financiers et de leur commodité, ralentissent le mouvement. On ajoutera que, si la situation évite aussi que l'on ne s'achemine vers une forme de ségrégation par âge, on pourrait cependant se poser la question d'une répartition adaptée des logements des agglomérations par prix et grandeurs, solution évidemment différente de celle de la sélection par le marché libre et nécessitant un volant de disponibilité raisonnable de quelque 3 à 5% du total occupé, alors que le marché dit «libre» fonctionne mieux lorsqu'une certaine tension assure une rentabilité supérieure au capital bâtiment, même au détriment de la qualité et du cadre de vie des citoyens locataires.

Les deux études présentent donc les deux solutions, le logement social à bas prix, et la villa individuelle, solution apparemment privilégiée; mais les deux extrêmes, en quelque sorte, semblent se rejoindre sur un point, celui de ne pas

pouvoir ou de ne pas vouloir se soumettre aux lois du marché du logement. Pour le logement à bas prix, c'est la demande qui est forte et crée la tension, parce que l'offre de ce produit sur le marché est trop rare.

Pour la villa familiale, le raisonnement est différent: il n'est pas impossible pour une famille à revenu confortable de trouver en ville un logement de haut niveau, mais ce que déclare souvent le propriétaire de villa, lors de l'enquête faite par A. Garnier, c'est qu'il veut échapper aux contraintes et aléas du marché. On retrouve là cette loi inexprimée du marché: l'offre, c'est-à-dire les producteurs et fabricants, a intérêt à satisfaire l'essentiel du marché d'une part, en maintenant les conditions de tension qui assurent un niveau supérieur de prix, et d'autre part elle considère la part inférieure de la demande, qui témoigne d'un faible pouvoir d'achat, comme marginale et à satisfaire par la consommation de produits de moindre valeur ou amortis, ce qui ne représente d'ailleurs pas nécessairement des gains inférieurs, jusqu'au jour où c'est la vente du terrain lui-même qui assure le plus fort gain.

Quant à la demande de produits de haut niveau et sur mesure, il existe une offre de produits «du haut de la gamme» qui reste l'objet d'une offre normale sur le marché, cependant que la même demande de produit de qualité supérieure peut être satisfaite par une production artisanale.

Si donc on classe en simplifiant le produit logement en trois qualités, supérieure, moyenne et inférieure, les deux termes du haut et du bas sont très significatifs dans les indicateurs de l'échelle sociale. En effet, le ménage suisse dépense en moyenne 25% de son budget pour le logement et son confort, mais 20% seulement pour l'alimentation.

Certes, dans l'échelle des conditions sociales, on voit s'atténuer des différences autrefois très grandes. Il est cependant intéressant de constater que, si des signes extérieurs continuent de marquer les différences, les instruments de bien-être deviennent plus largement accessibles aux classes populaires grâce aux efforts de certains milieux politiques et sociaux soucieux de réaliser ce qu'une conception moins libérale et marchande de l'économie permet d'obtenir.

Et le cas du logement est significatif: l'histoire du logement ouvrier montre que la part de l'usager dans la décision de production du logement est nulle. Il devra donc utiliser le produit disponible sur le marché en fonction de son pouvoir d'achat, et en tenant le meilleur compte possible des contraintes de localisation. Comme travailleur, il doit pouvoir s'intégrer le plus utilement possible au système de production dont il est un acteur. Comme citoyen, il doit pouvoir constater que ses droits sont respectés et qu'il participe à la vie de la communauté politique.

Mais la réalité ne répond pas toujours à ce qui est à la fois justifié et souhaitable. Les auteurs de «Politique et logement» constatent que les logements construits en application de la loi de 1965 présentent d'assez sensibles différences de qualité; ce qui les amène à une série de réflexions sous le titre: «Recommandations pour l'amélioration de l'adéquation entre offre de logements et besoins».

Car le logement n'est pas seulement une marchandise qui répond à un besoin fondamental, et à ce qu'à une certaine époque de l'industrialisation, Le Corbusier avait appelé la machine à habiter, il constitue une composante essentielle du bien-être qui intègre l'habitant dans la vie locale ou le quartier, et confère une certaine qualité à la vie privée, à la vie de détente et de repos.

On peut penser en principe que le problème est tout différent dans le cas de la villa individuelle, la maison familiale en propriété de l'occupant. Car la décision de construire, le choix du terrain, de son emplacement et de sa surface, le plan et l'aménagement architectural du logement sont entièrement aux mains du propriétaire. Il ne peut cependant s'écarter de certaines contraintes, celle du marché des terrains en zone à bâtir et équipé, de la réglementation locale concernant la surface au sol, le volume, la hauteur, la dimension extérieure et la figure esthétique de l'édifice.

Si l'on ajoute que l'étude de A. Garnier concerne la floraison de quartiers de villas familiales péri-urbaines, et que l'on imagine l'ensemble de problèmes nouveaux que rencontrent aussi bien les habitants concernés que les communes qui connaissent cette forme de développement, on comprend que cette étude ait pris le titre apparemment paradoxal: «les nouvelles cités dortoirs».

Paradoxal, puisqu'il laisse bien entendre que les moyens actuels d'échapper aux désagréments engendrés par la concentration urbaine grâce à la construction d'une villa familiale, ne se soldent pas nécessairement par l'arrivée dans un coin de paradis dans la verdure et le calme. La création des zones et quartiers de villa fait plutôt apparaître à l'esprit et aux yeux de l'observateur et analyste, qu'il soit aménagiste, architecte, géographe, politologue ou sociologue, une interrogation grave: si établir ses pénates dans une localité non urbaine, et au sein de la collectivité qui l'anime, voulait traditionnellement dire: s'intégrer aux modes de vie et aux idéaux d'une société qui adoptait le nouveau venu, quelle forme de nouvelle insertion sociale cela représente-t-il aujourd'hui, quel renouvellement et élargissement cela signifie-t-il pour la société d'accueil?

Parallèlement, le livre sur le thème «Politique et logement» examine les raisons et les conditions de la création de logements dans les agglomérations et régions où le besoin s'en fait sentir, et la deman-

de est vive, car «cet équipement étant considéré comme un bien essentiel, il faut que les catégories les moins favorisées de la population puissent y accéder décemment. C'est une question de justice sociale» (p. 79).

Le but est ainsi défini, mais il faut alors formuler la politique pour l'atteindre, et l'ouvrage examine le déroulement de ses diverses phases pour les années soixante et un peu plus. Or dans le système politique suisse et dans le climat économique où il baigne, l'intervention de l'Etat est perçue comme d'autant plus légitime qu'il s'agit d'un «bien public» pur (p. 83). «Qu'en est-il du logement? Le logement en tant qu'objet de consommation privée est un bien privé dont la production est du domaine de l'économie de marché et, de ce point de vue, la légitimité de l'intervention de l'Etat est contestée» (pp. 83-84).

Même si l'on admet que «le logement comporte certains aspects d'un bien public» (p. 83) puisqu'il est considéré comme «un bien de première nécessité et contribue au maintien de la force de travail» (p. 84) – et que l'on constate inversement que «la pénurie de logements» est un «mal public» – le sentiment dominant quant à la légitimité de l'intervention de l'Etat amènera les partis politiques et la Commission d'experts davantage à l'élaboration d'un compromis acceptable par tous dans la formulation de la politique du logement social qu'à «la recherche de solutions efficaces à la crise du logement».

D'où la mention en conclusion du chapitre sur la «Formulation d'une politique publique relative au logement» d'un certain nombre de déficiences qui «peuvent être ainsi expliquées:

- à défaut de données et d'analyses empiriques quant au fonctionnement des différents marchés du logement, la CFCL s'est appuyée massivement sur la théorie économique classique; cette lacune n'a guère été comblée jusqu'à nos jours et il y a lieu de penser que l'on juge inopportun que des recherches empiriques financées par les deniers publics éclaircissent un domaine réservé à l'action de l'économie privée;
- les analyses et interprétations entreprises par la CFCL à l'aide des statistiques disponibles ont largement esquivé le problème des «besoins» en matière d'habitation, pour se concentrer sur ceux de l'offre de logements par l'économie privée;
- les finalités et les objectifs visés par la politique du logement tendent à améliorer le fonctionnement du marché libre du logement; la politique sociale n'est en fin de compte qu'au service de la politique économique;
- la conception des mesures d'incitation a fait que la mise en œuvre de la politique fédérale du logement pen-

dant les années 1960 dépendra dans une large mesure des acteurs de l'économie privée et plus particulièrement de leur intérêt à faire appel à l'aide proposée.

«En bref, la formulation de la politique du logement par la CFCL était telle que la mise en œuvre effective dépendait essentiellement de la dynamique du fédéralisme et de la structure d'intérêts de l'économie privée dans le domaine du logement» (pp. 93-94).

On notera surtout que les auteurs relèvent plus clairement que la CFCL ne disposait que d'instruments d'analyse très partiels et orientés par les intérêts de l'économie privée. Il n'est dès lors pas étonnant qu'ils n'aient pu qu'esquiver, ou plutôt ignorer le problème des besoins en matière d'habitation. La CFCL admet ainsi la perspective traditionnelle de notre économie: ce sont les entreprises qui ont besoin de tourner et de réaliser des profits. L'analyse des besoins réels des utilisateurs est absente.

Ce n'est de loin pas le seul domaine où le besoin n'est pas détecté et admis dans sa dimension réelle. La figure 1.3 «Modèle de la crise du logement» (p. 28) signale que le contraste entre la forte demande et la faible offre aboutit au «déséquilibre entretenu entre offre et demande». Pareillement, pour la plupart des autres biens économiques, seule la demande solvable (pp. 27-28), donc susceptible auprès des acheteurs potentiels sans trop d'égard au besoin réel, soulève un intérêt évident auprès des producteurs et intermédiaires. Dans une économie de marché où la rareté développe la valeur monétaire d'échange, «la pénurie est bénéfique à la plupart des acteurs de l'économie immobilière».

Il ressort de la même figure 1.3 que les temps faibles ou régressifs de la croissance économique provoquent «l'émergence de mouvements urbains et sociaux». L'inadéquation de l'offre, insuffisante en quantité et inadaptée aux ressources des demandeurs, contraint alors l'Etat à intervenir aux trois stades:

- de la production de logements adaptée à cette demande;
- de l'entretien de logements dont le prix, compte tenu de l'amortissement, peut rester inférieur, et enfin
- pour empêcher les démolitions qui laisseraient l'espace à des constructions-placement spéculatif de meilleur rapport, mais supprimeraient des biens utilisables et appréciés (logements anciens) dont la démolition ne relève pas d'une obsolescence réelle (insalubrité, dégradation avancée), mais de la rentabilité moins élevée d'un espace occupé par des constructions dont la valeur a diminué en général avec le temps pour des raisons naturelles.

Le phénomène commence à se manifester à propos du sol urbain, objet premier

de l'investissement. Sous la même figure en page 28, ce processus est décrit : « On retrouve un processus identique en ce qui concerne le sol urbain : quand le phénomène urbain croît, le terrain se raréfie et son prix augmente. De plus, la pénurie de logements suscite une spéculation foncière. Cette dernière, à son tour, accentue la pénurie de logement, car au-delà de la raréfaction du terrain, l'augmentation des prix diminue les surfaces sur lesquelles peut être construit le type de logement demandé. D'une manière générale, la possibilité de réaliser de fortes plus-values immobilières entraîne la détérioration des conditions de construction. Le cercle vicieux est complet » (p. 28).

En même temps apparaît l'opposition entre l'offre et la demande de logement : les entreprises privées de production se dirigent évidemment vers l'offre des produits les plus avantageux pour leur marge de bénéfice, et tendent à en susciter les conditions privilégiées ; par contre, la réponse à la demande de logements populaires ou sociaux — qui soient à la portée des revenus moyens ou inférieurs et permettent au travailleur de vivre dans des conditions qui garantissent sa qualité de vie, et sa santé psychique et physique, et évitent qu'il soit obligé de revendiquer un revenu plus élevé — cette réponse correcte n'est donnée que dans une faible mesure et seulement par les maîtres d'œuvres représentant soit les collectivités publiques, c'est-à-dire en général les communes, soit les milieux populaires organisés en coopératives de construction. Ces milieux, selon l'étude, sont ceux qui ont seuls manifesté un souci de qualité du logement, tant en ce qui concerne la meilleure dimension des appartements, que les espaces collectifs (jeu, détente, etc.) et les espaces privés (caves et garages).

La modestie de l'intervention des pouvoirs publics n'a pas réussi à répondre à l'intention de « normaliser le marché du logement », donc à provoquer une détente par l'offre d'un assez grand nombre de logements sociaux. L'Etat intervient sur le prix du lait ou du pain, et celui de quelques produits de première nécessité ; certes, le logement ne passe pas pour un produit vital au même titre que l'alimentation, mais tant par ses qualités que par son emplacement à proximité des lieux de travail et des services, il joue un rôle fondamental dans le bien-être des habitants, ce qui a son influence sur chaque travailleur comme acteur économique de notre société, et aussi comme acteur politique et social. Les lois de l'économie de marché n'ont pas pour but l'intégration de chacun dans une société où le droit de participer et de s'exprimer sont essentiels. Cependant le fait d'élire domicile dans une commune entraîne des droits et devoirs, signe de l'acceptation et de la volonté réciproque de participation à la vie collective et à la

gestion du territoire et des biens communaux, c'est-à-dire communs.

La politique du logement social sous le régime de la loi de 1965 n'a pas pleinement atteint son objectif, parce que le « produit logement » est considéré comme un bien qui fait typiquement partie de cette économie de marché qui relève de la « libre initiative » des offreurs et des preneurs-consommateurs ; le marché du logement reste relativement tendu parce que l'offre et la disponibilité pour les preneurs de logement à loyer modeste étant faible, la demande se manifeste sous forme de listes d'attente auprès des bailleurs d'appartement à loyer modéré, et ceux-ci n'ont même pas à procéder à une offre publique.

Il n'en reste pas moins que dans le canton de Vaud, selon le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (déc. 1983) pour les trois quarts des logements, le loyer est inférieur à 500 francs par mois, et les deux tiers des logements datent d'avant 1960. La part de la population qui souffre réellement de la crise du logement est donc relativement faible. En outre elle est flottante et se renouvelle rapidement, puisque la solution de chaque problème individuel prend un temps plus ou moins long, quelques mois ou quelques années. Mais il reste qu'une situation saine exige un léger pourcentage (autour de 3 à 4 %) de logements disponibles dans toutes les catégories, et qu'on est loin de cet état.

On dit volontiers que c'est pour échapper aux aléas et aux tensions du marché et aux incertitudes de la situation de locataire que ceux de nos concitoyens qui ont des revenus qui le permettent ou une situation stable et confortable préfèrent construire ou acheter une maison familiale qui leur donnera la sécurité du logement, la disponibilité de l'espace suffisant, la liberté d'y vivre sans subir les inconvénients et nuisances de la ville.

Ces raisons sont compréhensibles et louables. Pourquoi donc A. Garnier présente-t-il son étude sur la maison familiale sous le titre un peu polémique « Les nouvelles cités d'ortoirs » ? Parce que lorsque le mouvement prend une certaine ampleur, et que les villas familiales surgissent par centaines autour de Lausanne, que la majorité de ces heureux propriétaires dispose de deux voitures, l'une avec laquelle monsieur se rend au travail en ville, l'autre pour que madame puisse conduire les enfants à l'école et faire ses achats en ville aussi, cela signifie d'importants changements dans le rythme et le mode de vie des familles concernées, la structure de la population et des recettes fiscales des communes d'accueil, mais aussi dans la population et les recettes de la commune urbaine, ainsi que sa population active, et le trafic pendulaire avec son coût financier et en nuisances.

Le phénomène était apparu dans les années 60 avec le développement des

communes formant une couronne urbaine. De 1970 à 1974, les communes-centre-urbain se dépeuplent, et le choc pétrolier avec le départ de nombreux étrangers ne ralentira pas le mouvement de déconcentration. Sur le plan des couronnes urbaines, on voit se développer le mouvement vers la villa familiale ; on en construit de 10 000 à 13 000 par an en Suisse de 1970 à 1974, puis seulement 8 000 en 1975 et 1976, pour repartir de 10 000 à 16 000 de 1977 à 1981.

La périphérie ainsi s'étend au-delà de la densité des couronnes péri-urbaines vers une nouvelle auréole plus aérée, mais plus éloignée de la ville, nécessitant de nouvelles infrastructures routières en particulier. Comme le coût de ces équipements est en partie à la charge des communes voisines, on voit se profiler le problème dit des « spillovers », c'est-à-dire des bénéfices qu'une personne résidente d'une région donnée tire d'un service public ou d'une autre infrastructure qui sont payés, en partie ou totalement, par les résidents d'une autre région.

D'autres problèmes risquent de se poser plus tard. La loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire demandait de « réserver suffisamment de bonnes terres cultivables à l'agriculture » (art. 3). Pour les nouvelles zones d'habitation, elle souhaite que l'on veille à une répartition judicieuse des lieux d'habitation et des lieux de travail, et que l'on satisfasse aux conditions dont dépend un approvisionnement suffisant en biens et en services, particulièrement que l'acquisition des biens de consommation courants ne soit rendue difficile à l'accès pour des personnes, notamment âgées et handicapées, qui ne disposent pas de leur propre moyen de transport.

Cela nous rappelle que le besoin en habitat suppose que celui-ci se trouve à proximité de services qui approvisionnent en éléments nécessaires à la vie quotidienne. Il s'agit de permettre en quelque sorte de vivre au village, et de penser que la population ne dispose pas toujours de moyens de transport privés. C'est même là une question sérieuse, car la voiture automobile privée n'a pas amélioré la qualité de vie en ville, a bouleversé la diffusion des services, surtout commerciaux, auprès de la population, et risque, puisque les nouvelles cités péri-urbaines sont inconcevables sans la voiture, de poser de nouveaux problèmes de dépendance le jour où un bon nombre de ses occupants seront parvenus au troisième âge, et où le cycle de vie des logements devrait conduire ceux qu'ils occupent à devenir accessibles aux nouveaux ménages des classes moyennes et modestes. Le réespacement de la ville sous forme de région urbaine, son desserrement avec une séparation plus sensible entre lieu de résidence et lieu de travail risquent de se faire au prix de nouvelles dépendances, d'une nouvelle dislocation entre les fonctions et les moments de la vie active et

privée, entre vie familiale et temps de détente et de culture.

La reconquête de l'espace par l'habitant, qui entre dans les faits, est significative d'une recherche de liberté. Mais la volonté d'échapper à certaines contraintes ne doit pas se solder par de nouvelles dépendances, de nouvelles atteintes à l'environnement, et une destruction de la société et de sa vie communautaire et culturelle. Tout changement révèle peu à peu ses effets non prévus et pervers.

Le rapport de l'homme à l'espace et à l'habitat se modifie. Il faudra se pencher sur les orientations voulues et non voulues vers lesquelles il peut nous conduire, être conscients des objectifs à lui donner, en connaître le prix, et parer aux déviations possibles.

Ces deux études réunissent un abondant matériel, en examinant deux situations bien distinctes, deux aspects à première vue opposés de l'évolution de nos villes et de notre société. Elles introduisent de

ce fait à une étude plus large, elles préparent la voie à une synthèse qui définirait le mouvement profond et encore caché qui est en train de se produire.

Adresse de l'auteur :

Jean-Jacques Sauer,
Collaborateur scientifique
IREC - EPFL
Avenue de l'Eglise-Anglaise 14
1007 Lausanne

Actualité

Réunions de printemps de la FEANI à Helsinki

Les réunions de printemps de la FEANI ont eu lieu les 17 et 18 avril 1985 à Helsinki. Elles ont été organisées à la suite d'un séminaire de deux jours sur le thème « Interactions entre la technologie et la société ».

Le bureau a discuté différents points parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

- la présidence de la FEANI pour la période de 1986-1989 et la vice-présidence vacante en automne 1985 ; les membres nationaux recevront bientôt les recommandations du bureau ;
- les présidences de deux commissions ; les comités norvégien et finlandais de la FEANI ayant demandé pour des raisons financières le remplacement du président Irgens et du professeur Niemi, MM. de Steur (NL) et Perrin (F) ont été désignés président des commissions Registre et Société respectivement ;
- comptes de gestion 1984 et projet de budget 1986 ; le bureau a décidé de soumettre les projets préparés par le trésorier et le secrétaire général à l'approbation du comité de direction au mois de septembre 1985 ;
- circulation des informations à l'intérieur de la FEANI et publications de la FEANI : différentes mesures ont été adoptées afin d'accroître l'intérêt des associations nationales d'ingénieurs pour les activités de la FEANI.

Le bureau se réunira de nouveau à Paris les 29 et 30 juillet 1985. La réunion de la commission Formation qui a pris un terme à une période d'activités réduite, a rassemblé environ 15 délégués auxquels le nouveau secrétaire a été présenté. M. Mogens Kummel (DK) a exposé les projets danois pour un séminaire « Formation et Industrie », prévu à Copenhague en 1986. Le nouveau président de la commission Formation, M. Anders J. Thor (S)¹, a fait part d'une étude suédoise « Contenu des stages pratiques des ingénieurs ». Cette étude a

servi de point de départ pour arrêter le futur programme de travail de la commission Formation. Il a été finalement décidé que la commission Formation se réunira à Dublin afin d'arrêter définitivement son programme de travail.

La réunion de la commission Société sous la présidence du Professeur Niemi a rassemblé 12 participants. Plusieurs thèmes ont été abordés ; parmi les plus importants figurent :

- premières conclusions à tirer du séminaire d'Helsinki ;
- proposition pour une recommandation préparée à la fin du séminaire : formulation de cette recommandation ;
- publication des procès-verbaux de ce séminaire : les papiers de base seront publiés dans la langue de leur présentation ;
- l'étude « Appréciation de la profession des ingénieurs » sera terminée en automne 1985 et présentée au bureau ; sa publication sera proposée.

Le professeur Niemi a annoncé que son mandat s'achève. Son successeur entrera en fonction à la fin de la prochaine réunion de Dublin.

En raison des décisions importantes prises par la commission du Registre, un communiqué spécial sera publié à ce sujet.

Réunion de la commission du Registre

Cette commission a siégé le 17 avril sous la présidence de M. Irgens.

Le président a annoncé que cette réunion était la dernière qu'il aurait à présider et a présenté son successeur, M. de Steur.

Parmi les points discutés et les décisions prises, les plus importants sont les suivants :

- un niveau minimum d'entrée dans les établissements classés dans le groupe A ne sera plus exigé ; le seul critère retenu sera, désormais, la qualité dûment contrôlée du « produit fini » ;
- considérant ce changement de critère et les conclusions des groupes de travail ad hoc, la commission a décidé que les diplômes délivrés par les Instituts de technologie néerlandais et par les Fachhochschulen allemandes après certaines dates sont classés dans le groupe A ;
- par suite de la modification du critère de classification dans le groupe A, d'autres

changements similaires de classification sont possibles ; les demandes éventuelles doivent être présentées à la commission ;

- la délégation britannique a donné un résumé de la déclaration qu'elle avait présentée lors de la dernière réunion à Vienne, au sujet de la structure du Registre. Du fait que la variété des systèmes de formation s'accroît actuellement en Europe, la structure actuelle du Registre n'est plus à même d'embrasser l'ensemble de ces systèmes d'une manière acceptable. La délégation britannique recommande en conséquence que ce problème soit abordé d'une manière nouvelle, sur la base du principe des « 3 C » : Compétence, Co-existence, Convergence. Renonçant à définir différents « niveaux » de qualification, la Feani, par une approche réaliste et flexible, favoriserait une convergence progressive des systèmes de formation dans le futur ;

- un large accord a été constaté sur ces principes. Mais il est apparu que l'établissement d'une nouvelle structure et d'une nouvelle procédure requiert une étude approfondie. La commission a donc décidé de créer un groupe de travail dont les attributions sont les suivantes : « Recommander une nouvelle structure et une nouvelle procédure du Registre FEANI, en tenant compte des principes généraux présentés par la délégation britannique ainsi que la commission l'a approuvé ». Ce groupe de travail sera présidé par M. de Steur, qui décidera de sa composition en tenant compte des candidatures que lui présenteront les membres nationaux. Le groupe de travail soumettra ses recommandations à la commission avant la fin de 1985 ;

- l'impression d'une version mise à jour de l'annexe du Registre, mentionnant la classification en A des Instituts de technologie néerlandais et des Fachhochschulen allemandes sera réalisée dans les délais les plus courts ;
- Les études en cours sur les systèmes de formation dans les pays de la FEANI et sur la libre circulation seront achevées et publiées sous forme de documents internes aussitôt que possible.

Bibliographie

Revue des revues

Rivista tecnica 4/1985

Deux parties principales :

- l'architecture et les maisons individuelles ;
- l'ingénierie et la N2 près de Biasca et le tunnel routier du Monte-Ceneri.

Dans la première partie figurent :

- une maison à Rovio, par Bernegger-Keller-Quaglia ;
- une villa à Gerra Piano-Agarono, par Luigi Snozzi ;
- une villa à Cugnasco, par Flavio et Paolo Moro ;
- une villa à Sorengo, par Rino Tami ;
- une transformation à Ambri, par Pietro Boschetti ;
- et la restructuration de 3 îlots à New York par Anna Torriani.

Au Tessin, la majeure partie des investissements immobiliers est constituée par la construction de villas individuelles (270 millions de francs, soit plus de 35% de tous les travaux privés de construction) ; ce numéro s'impose donc tout particulièrement.

La partie consacrée aux ingénieurs présente le viaduc de San Pellegrino et celui d'Altivolo, et le tunnel du Monte-Ceneri, de 1430 m de long.

Est-il encore besoin de le dire : un très bon numéro !

On annonce que le numéro suivant sera consacré aux maisons à plusieurs familles.

Aktuelles Bauen 5/1985

Un cahier consacré principalement aux constructions réalisées par des « bricoleurs », où l'architecte n'est intervenu que comme animateur. Mais comme de coutume, d'autres articles plus ponctuels, mais très intéressants, complètent cette revue, qui se révèle être de numéro en numéro l'une des plus intéressantes et originales parmi celles publiées dans notre pays.

Aktuelles Bauen 6/1985

Ce numéro est consacré aux innovations de Hünenberg ZG, thème précédé par un article sur la problématique des rénovations de villages. En plus, une étude sur le plan des circulations de Cham et le thème du mois : le Japon construit le plus grand tunnel du monde (53,85 km !) ; à déconseiller aux claustrophobes, mais à recommander à tous les curieux de la technique. F. N.

¹ Désigné par le bureau durant une réunion à Vienne.